

## Comité d'Experts Spécialisé Eaux - CES EAUX 2024-2028

### Procès-verbal de la réunion du 3 juin 2025

*Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.*

*Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet ([www.anses.fr](http://www.anses.fr)).*

#### Étaient présents le 3 juin 2025 - Matin :

##### **Membres du comité d'experts spécialisé**

Monsieur Gilles BORNERT (président de séance), Monsieur Nicolas CIMETIERE, Madame Sabine DENOOZ, Monsieur Frédéric FEDER, Monsieur Matthieu FOURNIER, Monsieur Stéphane GARNAUD-CORBEL, Monsieur Johnny GASPERI, Monsieur Julio GONÇALVÈS, Monsieur Jean-Louis GONZALEZ, Monsieur Jean-François HUMBERT, Monsieur Frédéric JORAND, Monsieur Jérôme LABANOWSKI, Monsieur Jérôme LABILLE, Madame Sophie LARDY-FONTAN, Monsieur Rodolphe LEMÉE, Madame Julie MENDRET, Madame Fabienne PETIT, Madame Catherine QUIBLIER, Madame Pauline ROUSSEAU-GUEUTIN, Madame Marie-Pierre SAUVANT-ROCHAT, Madame Anne TOGOLA, Madame Mylène Trottier, Monsieur Sébastien WURTZER

##### **Coordination scientifique de l'Anses**

Unité d'évaluation des risques liés à l'eau.

#### Étaient absents ou excusés :

Monsieur Jean-Luc BOUDENNE, Monsieur Jean-François COMMAILLE, Monsieur Christophe DAGOT, Monsieur Jean-Yves GAUBERT, Madame Françoise LUCAS, Monsieur Laurent MOULIN, Monsieur Damien MOULY

##### **Présidence**

Monsieur Gilles BORNERT assure la présidence de la séance pour la journée.

#### **1. ORDRE DU JOUR**

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante :

- « Avis relatif à la détermination d'une valeur guide sanitaire dans les eaux destinées à la consommation humaine (VGS EDCH) pour les isomères du dinitrotoluène » (saisine 2022-SA-0217).

## 2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI<sup>1</sup> et de l'ensemble des points à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts. En complément de cette analyse, le président demande aux membres du CES s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion.

## 3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

### **Avis relatif à la détermination d'une valeur guide sanitaire dans les eaux destinées à la consommation humaine (VGS EDCH) pour les isomères du dinitrotoluène**

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 23 experts sur 30 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

L'Anses a été saisie par la DGS, le 17 novembre 2022, pour la réalisation de l'expertise suivante : « Détermination de valeurs guides sanitaires dans les eaux destinées à la consommation humaine (VGS EDCH) pour les isomères du dinitrotoluène (DNT) ».

Cette demande fait suite aux résultats d'une campagne nationale exploratoire menée en 2020 par le laboratoire d'hydrologie de Nancy (LHN) dans les eaux brutes et traitées, destinée à caractériser des pesticides et métabolites de pesticides, le 1,4-dioxane et 50 résidus d'explosifs, dont les six isomères du DNT. La présence, à des concentrations supérieures aux limites de quantification, de plusieurs isomères du DNT, en particulier les 2,3-DNT, 2,4-DNT, 2,6-DNT et 3,4-DNT, a été mise en évidence. À ce jour, les isomères du DNT ne figurent pas parmi les paramètres listés dans l'annexe I de l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des EDCH<sup>2</sup>. Par conséquent, ils ne sont généralement pas recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux mis en œuvre par les Agences régionales de santé (ARS), à moins que l'ARS n'ait renforcé le contrôle sanitaire au titre de l'article R.1321-17 du code de la santé publique<sup>3</sup>.

L'expertise a été confiée au groupe de travail « Évaluation des risques sanitaires associés aux paramètres chimiques des eaux destinées à la consommation humaine » (GT ERS EDCH), rattaché au CES « Eaux ». L'expertise du GT s'est en partie appuyée sur les travaux du CES « Valeurs sanitaires de référence » (VSR), relatifs à la description des effets sur la santé par voie orale de ces isomères du DNT et la détermination de VTR<sup>4</sup> long terme par voie orale, qui ont fait l'objet d'un rapport et d'un avis publiés le 10 octobre 2024<sup>5</sup>.

L'avis, qui se fonde sur les conclusions des experts du GT ERS EDCH et du CES « Eaux », propose des valeurs guides sanitaires ou indicatives pour les EDCH pour les six isomères du DNT, accompagnées de recommandations relatives au suivi, à l'analyse et à l'élimination de ces isomères du DNT dans les ressources en eau et les EDCH.

<sup>1</sup> DPI : Déclaration Publique d'Intérêts.

<sup>2</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000465574>.

<sup>3</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000022049906](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000022049906).

<sup>4</sup> Valeur Toxicologique de Référence.

<sup>5</sup> Anses. 2024. « Avis et Rapport de l'Anses relatif à l'élaboration de VTR long terme par voie orale pour le 2,3-dinitrotoluène (CAS no 602-01-7), le 2,4-dinitrotoluène (CAS no 121-14-2), le 2,5-dinitrotoluène (CAS no 619-15-8), le 2,6-dinitrotoluène (CAS no 606-20-2), le 3,4-dinitrotoluène (CAS no 610-39-9) et le 3,5-dinitrotoluène (CAS no 618-85-9) ». Maisons-Alfort : Anses.

Les travaux d'expertise du GT ont été soumis régulièrement, tant sur les aspects méthodologiques que scientifiques, au CES « Eaux » entre le 4 février et le 6 juin 2025. L'avis produit par le GT tient compte des observations et éléments complémentaires transmis par les membres du CES « Eaux ».

Les échanges en séance ont principalement porté sur :

- la terminologie employée dans le chapitre relatif à la biodégradation des isomères du DNT, en particulier celle relative aux définitions des termes « anaérobie/aérobiose » et « anoxique/oxique » ;
- la description des données d'occurrence nationales des isomères du DNT dans les EDCH et dans les eaux environnementales de surface ou souterraines ;
- les recommandations relatives au suivi, à l'analyse et à l'élimination de ces isomères du DNT dans les ressources en eau et les EDCH.

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les 23 experts sur 30 présents au moment de la délibération adoptent les conclusions de l'expertise relative à la détermination d'une valeur guide sanitaire dans les eaux destinées à la consommation humaine (VGS EDCH) pour les isomères du dinitrotoluène.

M. Gilles BORNERT  
Président du CES EAUX 2024-2028